




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-534**

Séance publique du

17 décembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20181217- lmc1147164-DE-1-1
Date de signature : 20/12/2018
Date de réception : jeudi 20 décembre 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - FIXATION DES TARIFS ET DROITS DIVERS POUR LES SALLES DE PROXIMITÉ - MODIFICATION ET CRÉATION DES TARIFS DES TRAVAUX DE PHOTOGRAPHIE ET DE REPRODUCTION.

Le 17 décembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 11/12/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Michele EINAUDI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Odile BONTHOUX.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Danielle SANTAMARIA.
Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DÉCEMBRE 2018

Nomenclature : 7.10
Divers

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - FIXATION DES TARIFS ET DROITS DIVERS POUR LES SALLES DE PROXIMITÉ - MODIFICATION ET CRÉATION DES TARIFS DES TRAVAUX DE PHOTOGRAPHIE ET DE REPRODUCTION.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Chaque année, les tarifs et droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal sont soumis au vote du Conseil Municipal.

Par la délibération n°DL.2018-445 du Conseil Municipal en date du 9 novembre, le recueil des tarifs et droits divers des services publics a été adopté pour une application au 1^{er} janvier 2019.

Pour compléter cette première délibération, il vous est proposé lors de cette séance :

- d'adopter la grille tarifaire relative aux salles de proximité gérées en régie directe par la Ville.

En lien avec les politiques publiques menées par la commune et relevant du thème « Occupation du domaine public et valorisation du patrimoine communal », la détermination de la tarification de ces équipements tient compte du marché et de l'équilibre de fonctionnement. Ainsi, il a été décidé de proposer une augmentation moyenne de 3% des tarifs 2018 sur l'année 2019, en cohérence avec le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté au Conseil Municipal du 9 novembre courant. De plus, il est à noter que le décret n°2017-509 du 7 avril 2017 modifiant l'article D.1611-1 du code Général des Collectivités Territoriales a dans ses dispositions relevé à 15 euros le seuil réglementaire de mise en recouvrement des créances non fiscales des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. La grille tarifaire présentée prend en compte cette disposition.

- de modifier le contenu de la grille tarifaire portant sur les travaux de photographie et de reproduction, exécutés par la direction communication et information de la Ville.

En effet, les pratiques et les outils de communication dont disposent aujourd'hui les collectivités évoluent et de nouveaux champs s'ouvrent notamment : relation au citoyen, identité et marketing territorial, civic tech, territoires intelligents, réseaux sociaux, nouveaux médias, services publics numériques.

Au regard de ces enjeux, il est donc nécessaire d'adapter notre offre de services et de proposer une nouvelle tarification concourant au développement et au rayonnement de la Ville.

Je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les tarifs des salles de proximité dont la grille est annexée pour une application au 1^{er} janvier 2019
- **MODIFIER** la grille tarifaire des travaux de photographie et de reproduction (direction communication et information) adoptée par la délibération n.DL-2018-445
- **ADOPTER** les tarifs de photographie et de reproduction dont la grille est annexée à compter du 1er janvier 2019
- **AUTORISER** le comptable public à encaisser les recettes sur les imputations budgétaires correspondantes

DL.2018-534 - COMPTABILITÉ COMMUNALE - FIXATION DES TARIFS ET DROITS DIVERS
POUR LES SALLES DE PROXIMITÉ - MODIFICATION ET CRÉATION DES TARIFS DES
TRAVAUX DE PHOTOGRAPHIE ET DE REPRODUCTION.-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 40
Abstentions	: 4
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 43
Contre	: 5

Ont voté contre

Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Charlotte DE BUSSCHERE Hervé
GUERRERA Souad HAMMAL

Se sont abstenus

Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Michele EINAUDI, Gaelle LENFANT, Jean-Jacques POLITANO.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/12/2018
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

DIRECTION CITOYENNETE ET PROXIMITE

Un forfait minimal de 15 euros sera appliqué pour toute occupation dont le coût de la redevance serait d'un montant inférieur à cette somme.

* : La tarification « Utilisation Ponctuelle » s'applique aux associations qui ne développent pas d'activité régulière sur au moins l'un des sites mentionnés ci-dessous.

** : Pour les utilisateurs réguliers (qui ont une programmation définie sur l'année dont la fréquence minimale est mensuelle) toute occupation ponctuelle fera l'objet d'un avenant à leur convention et donnera lieu à la perception d'une redevance calculée sur la tarification « Utilisation Régulière » (au tarif horaire).

Cas de gratuité pour toutes les salles sus mentionnées : Des utilisations gratuites des salles ci-dessus mentionnées pourront être accordées (sous réserve de disponibilité des créneaux) par la Ville d'Aix en

Provence : Aux Associations Aixois de Locataires dans le cadre des activités en liens direct avec leur objet social ; Aux associations Aixois de parents d'élèves dans le cadre des activités en liens direct avec leur objet social ; Aux Comités Aixois d'intérêt de Quartier et aux Comités officiels des Fêtes Aixois pour des réunions en liens direct avec leur objet social ; Aux établissements locaux d'enseignement du premier degré sur programmation ; Aux associations bénéficiaires de créneaux régulier sur au moins un des sites ci-dessous désignés pour la tenue de leur Assemblée Générale.

Cas de gratuité pour les salles des LCR château Double ; LCR le Cèdre et LCR Logirem : L'utilisation des salles est également accordée gratuitement (sous réserve de disponibilité des créneaux) pour les Assemblées Générales de copropriété de la ZAC du Jas de Bouffan.

Domaine et lieu de Prestation	Type de tarification	Tarif 2018	TARIF 2019	Variation effective	
DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE_ Bureau	Concerné par la tarification « Bureau » : Bureau 1 – Ancienne cuisine du LCR le Cèdre, pièce attenante à la Salle dite Cafétéria Bureau 2 – Réserve du LCR le Cèdre, pièce proche de la cafétéria Bureau du LCR LOGIREM (sous réserve de laisser la sortie de secours accessible en permanence)				
	Utilisation ponctuelle* en €uros TTC- Créneaux compris entre 8 heures et minuit (maximum)	Forfait journée et soirée (de 8 à 16 heures d'utilisation maximum)	10,00 €	10,30 €	3,00%
		Forfait journée ou soirée (moins de 8 heures d'utilisation)	10,30 €	10,60 €	2,91%
		Majoration pour dépassement du créneau	Majoration du tarif forfaitaire +20 % du forfait par heure dépassée		
	Supplément Nettoyage / remise en état (sauf casse)		10,30 €	10,30 €	3,00%

Domaine et lieu de Prestation	Type de tarification		Tarif 2018	TARIF 2019	Variation effective	
DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE_ Bureau	Forfait pour utilisation permanente / Plein temps		772,20 €	795,00 €	2,95%	
	Utilisation régulière** en €uro TTC- Créneaux compris entre 8 heures et minuit (maximum)	1 à 100 h / an par salle	Tarif / heure	0,62 €	0,65 €	4,84%
		101 à 200 h / an par salle		0,56 €	0,60 €	7,14%
		201 à 300 h / an par salle		0,49 €	0,50 €	2,04%
		301 à 400 h / an par salle		0,43 €	0,45 €	4,65%
		401 à 500 h / an par salle		0,37 €	0,40 €	8,11%
		Plus de 501 h / an par salle		0,31 €	0,35 €	12,90%
		Dépassement de créneaux		Tout dépassement de créneaux pourra être facturé 1 heure par heure entamée		
DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE_ Petites Salles	Roger Baudun bureau & extensions					
	Salle 1 du LCR Château-Double					
	Salle 2 du LCR Château-Double					
	Salle 3 du LCR Château-Double					
	Mezzanine du LCR le Cèdre					
	Utilisation ponctuelle* en €uros TTC- Créneaux compris entre 8 heures et minuit (maximum)	Forfait journée et soirée (de 8 à 16 heures d'utilisation maximum)		21,50 €	22,00 €	2,33%
		Forfait journée ou soirée (moins de 8 heures d'utilisation)		15,50 €	16,00 €	3,23%
		Majoration pour dépassement du créneau		Majoration du tarif forfaitaire +20 % du forfait par heure dépassée		
	Supplément Nettoyage / remise en état (sauf casse) € TTC	Roger Baudun bureau & extensions		17,50 €	18,00 €	2,86%
		Salle 1 du LCR Château-Double		17,50 €	18,00 €	2,86%
Salle 2 du LCR Château-Double		17,50 €	18,00 €	2,86%		
Salle 3 du LCR Château-Double		17,50 €	18,00 €	2,86%		
Mezzanine du LCR le Cèdre		23,50 €	24,00 €	2,13%		

Domaine et lieu de Prestation	Type de tarification		Tarif 2018	TARIF 2019	Variation effective
DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE_ Petites Salles	Utilisation régulière** en Euro TTC- Créneaux compris entre 8 heures et minuit (maximum)	Forfait pour utilisation permanente / Plein temps	1 545,00 €	1 591,00 €	2,98%
		1 à 100 h / an par salle	1,34 €	1,40 €	4,48%
		101 à 200 h / an par salle	1,21 €	1,25 €	3,31%
		201 à 300 h / an par salle	1,07 €	1,10 €	2,80%
		301 à 400 h / an par salle	0,94 €	1,00 €	6,38%
		401 à 500 h / an par salle	0,80 €	0,85 €	6,25%
		Plus de 501 h / an par salle	0,67 €	0,70 €	4,48%
		Dépassement de créneaux	Tout dépassement de créneaux pourra être facturé 1 heure par heure entamée		
DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE_ Salles Moyennes	Cafétéria du LCR le Cèdre Salle 5 du LCR Château-Double				
	Utilisation ponctuelle* en Euros TTC- Créneaux compris entre 8 heures et minuit (maximum)	Forfait journée et soirée (de 8 à 16 heures d'utilisation maximum)	33,00 €	34,00 €	3,03%
		Forfait journée ou soirée (moins de 8 heures d'utilisation)	23,00 €	24,00 €	4,35%
		Majoration pour dépassement du créneau	Majoration du tarif forfaitaire +20 % du forfait par heure dépassée		
	Supplément Nettoyage / remise en état (sauf casse)		23,50 €	24,50 €	4,26%
	Utilisation régulière** en Euro TTC- Créneaux compris entre 8 heures et minuit (maximum)	1 à 100 h / an par salle	2,10 €	2,20 €	4,76%
		101 à 200 h / an par salle	1,90 €	2,00 €	5,26%
		201 à 300 h / an par salle	1,70 €	1,75 €	2,94%
		301 à 400 h / an par salle	1,50 €	1,60 €	6,67%
		401 à 500 h / an par salle	1,30 €	1,35 €	3,85%
Plus de 501 h / an par salle		1,10 €	1,15 €	4,55%	
Dépassement de créneaux		Tout dépassement de créneaux pourra être facturé 1 heure par heure entamée			

Domaine et lieu de Prestation	Type de tarification	Tarif 2018	TARIF 2019	Variation effective		
DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE_ Grandes Salles	LCR Le Cèdre					
	LCR LOGIREM					
	Salle 4 du LCR Château-Double					
	Ughetti-Danse					
	Ughetti-Grande Salle Polyvalente					
	Salle Roger Baudun					
	Utilisation ponctuelle* en Euros TTC- Créneaux compris entre 8 heures et minuit (maximum)	Forfait journée et soirée (de 8 à 16 heures d'utilisation maximum)	LCR Le Cèdre	165,00 €	170,00 €	3,03%
			LCR LOGIREM	82,50 €	85,00 €	3,03%
			Salle 4 du LCR Château-Double	49,50 €	51,00 €	3,03%
			Ughetti-Danse	82,50 €	85,00 €	3,03%
			Ughetti-Grande Salle Polyvalente	232,00 €	239,00 €	3,02%
			Salle Roger Baudun	232,00 €	239,00 €	3,02%
		Forfait journée ou soirée (moins de 8 heures d'utilisation)	LCR Le Cèdre	115,50 €	119,00 €	3,03%
			LCR LOGIREM	41,00 €	42,00 €	2,44%
			Salle 4 du LCR Château-Double	35,00 €	36,00 €	2,86%
			Ughetti-Danse	41,00 €	42,00 €	2,44%
			Ughetti-Grande Salle Polyvalente	165,00 €	170,00 €	3,03%
Salle Roger Baudun			165,00 €	170,00 €	3,03%	
Majoration pour dépassement du créneau		Majoration du tarif forfaitaire +20 % du forfait par heure dépassée				

Domaine et lieu de Prestation	Type de tarification		Tarif 2018	TARIF 2019	Variation effective			
DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE_ Grandes Salles	Supplément Nettoyage / remise en état (sauf casse) € TTC		LCR Le Cèdre	103,00 €	106,00 €	2,91%		
			LCR LOGIREM	50,50 €	52,00 €	2,97%		
			Salle 4 du LCR Château-Double	30,00 €	31,00 €	3,33%		
			Ughetti-Danse	50,50 €	52,00 €	2,97%		
			Ughetti-Grande Salle Polyvalente	144,00 €	148,00 €	2,78%		
			Salle Roger Baudun	144,00 €	148,40 €	3,06%		
			Utilisation régulière** en Euro TTC- Créneaux compris entre 8 heures et minuit (maximum)		1 à 100 h / an par salle		LCR Le Cèdre	10,30 €
	1 à 100 h / an par salle				LCR LOGIREM	5,20 €	5,40 €	3,85%
	1 à 100 h / an par salle				Salle 4 du LCR Château-Double	3,10 €	3,20 €	3,23%
	1 à 100 h / an par salle				Ughetti-Danse	5,20 €	5,40 €	3,85%
	1 à 100 h / an par salle				Ughetti-Grande Salle Polyvalente	15,50 €	16,00 €	3,23%
	1 à 100 h / an par salle				Salle Roger Baudun	15,50 €	16,00 €	3,23%
	101 à 200 h / an par salle				LCR Le Cèdre	9,30 €	9,60 €	3,23%
	101 à 200 h / an par salle		LCR LOGIREM	4,70 €	4,80 €	2,13%		
	101 à 200 h / an par salle		Salle 4 du LCR Château-Double	2,80 €	2,90 €	3,57%		
	101 à 200 h / an par salle		Ughetti-Danse	4,70 €	4,80 €	2,13%		
	101 à 200 h / an par salle		Ughetti-Grande Salle Polyvalente	13,40 €	13,90 €	3,73%		
	101 à 200 h / an par salle		Salle Roger Baudun	13,40 €	13,90 €	3,73%		

Domaine et lieu de Prestation	Type de tarification			Tarif 2018	TARIF 2019	Variation effective
DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE_ Grandes Salles	Utilisation régulière** en €uro TTC- Créneaux compris entre 8 heures et minuit (maximum)	201 à 300 h / an par salle	LCR Le Cèdre	8,30 €	8,60 €	3,61%
			LCR LOGIREM	4,20 €	4,30 €	2,38%
			Salle 4 du LCR Château-Double	2,50 €	2,60 €	4,00%
			Ughetti-Danse	4,20 €	4,30 €	2,38%
			Ughetti-Grande Salle Polyvalente	11,40 €	11,70 €	2,63%
			Salle Roger Baudun	11,40 €	11,70 €	2,63%
			LCR Le Cèdre	7,30 €	7,50 €	2,74%
		301 à 400 h / an par salle	LCR LOGIREM	3,70 €	3,80 €	2,70%
			Salle 4 du LCR Château-Double	2,20 €	2,30 €	4,55%
			Ughetti-Danse	3,70 €	3,80 €	2,70%
			Ughetti-Grande Salle Polyvalente	10,30 €	10,70 €	3,88%
			Salle Roger Baudun	10,30 €	10,70 €	3,88%

Domaine et lieu de Prestation	Type de tarification			Tarif 2018	TARIF 2019	Variation effective	
DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE_ Grandes Salles	Utilisation régulière** en Euro TTC- Créneaux compris entre 8 heures et minuit (maximum)	401 à 500 h / an par salle	LCR Le Cèdre	6,20 €	6,40 €	3,23%	
			LCR LOGIREM	3,10 €	3,20 €	3,23%	
			Salle 4 du LCR Château-Double	1,90 €	2,00 €	5,26%	
			Ughetti-Danse	3,10 €	3,20 €	3,23%	
			Ughetti-Grande Salle Polyvalente	9,30 €	9,60 €	3,23%	
			Salle Roger Baudun	9,30 €	9,60 €	3,23%	
		Plus de 501 h / an par salle	LCR Le Cèdre	5,20 €	5,40 €	3,85%	
			LCR LOGIREM	2,60 €	2,70 €	3,85%	
			Salle 4 du LCR Château-Double	1,60 €	1,65 €	3,12%	
			Ughetti-Danse	2,60 €	2,70 €	3,85%	
			Ughetti-Grande Salle Polyvalente	7,30 €	7,50 €	2,74%	
			Salle Roger Baudun	7,30 €	7,50 €	2,74%	
		Dépassement de créneaux			Tout dépassement de créneaux pourra être facturé 1 heure par heure entamée		

DIRECTION INFORMATION COMMUNICATION PROTOCOLE EVENEMENTIEL

- Les images numériques sont fournies sur clé USB au format JPEG compressé (clé USB de l'acheteur)
- Toute commande de travaux photographiques est soumise au prépaiement
- Les travaux de reproduction sont mis à disposition de la Direction de la Communication
- La réalisation de duplicata à partir des reproductions fournies (tirage papier) est strictement interdite

Domaine et lieu de Prestation	Type de tarification	Tarif 2018	TARIF 2019	Variation effective
DGAS INFORMATION COMMUNICATION PROTOCOLE EVENEMENTIEL_ Tirage papier	Format 10 x 15 - Unité		15,00 €	création
	Format 13 x 18 -Unité	13,00 €	SUPPRIME	
	Format 13 x 19 -Unité		17,50 €	création
	Format 15 x 23 - Unité		20,00 €	création
	Format 18 x 24- Unité	14,00 €	SUPPRIME	
	Format 20 x 30 - Unité		25,00 €	création
	Format 24 x 30- Unité	25,00 €	SUPPRIME	
	Format 30 x 45- Unité	30,00 €	30,00 €	
	Format 50 x 70- Unité	67,00 €	SUPPRIME	
	Format 50 x 75 - Unité		40,00 €	création
Format 60 x 80- Unité	163,00 €	SUPPRIME		
DGAS INFORMATION COMMUNICATIO N PROTOCOLE EVENEMENTIEL_ Livre Périodique	Jusqu'à une demi-page -noir et blanc	32,00 €	SUPPRIME	
	Jusqu'à une demi-page-couleur	40,00 €	SUPPRIME	
	Pleine page- noir et blanc	40,00 €	SUPPRIME	
	Pleine page- couleur	63,00 €	SUPPRIME	
DGAS INFORMATION COMMUNICATION PROTOCOLE EVENEMENTIEL_ Multimédia	audiovisuel, mise en ligne, exposition, CD ROM et supports magnétiques- noir et blanc	36,00 €	SUPPRIME	
	audiovisuel, mise en ligne, exposition, CD ROM et supports magnétiques-couleur	81,00 €	SUPPRIME	
DGAS INFORMATION COMMUNICATION PROTOCOLE EVENEMENTIEL_ Publicité	Noir et blanc- Unité	216,00 €	SUPPRIME	
	Couleur-Unité	474,00 €	SUPPRIME	

Domaine et lieu de Prestation	Type de tarification	Tarif 2018	TARIF 2019	Variation effective
DGAS INFORMATION COMMUNICATION PROTOCOLE EVENEMENTIEL_ Gratuité	Cartes de vœux, cartes postales, jeux, calendriers-noir et blanc	84,00 €	SUPPRIME	
	Cartes de vœux, cartes postales, jeux, calendriers-couleur	99,00 €	SUPPRIME	
	Cadeau protocolaire - Fichier	Gratuit	Gratuit	
	Cadeau protocolaire tirage 13 x 19 - Unité		Gratuit	création
	Cession d'une photo 13*18 au titre de cadeaux protocolaires- Unité	Gratuit	SUPPRIME	
	Cession de photos avec les organismes partenaires conventionnés / exploitation contribuant au rayonnement, à l'attractivité ou au développement économique de la Ville	Gratuit	Gratuit	
DIRECTION COMMUNICATION PROTOCOLE EVENEMENTIEL_ Exploitation non commerciale	- usage à titre privé		18,00 €	création
	- usage public non commercial		40,00 €	création
DIRECTION COMMUNICATION PROTOCOLE EVENEMENTIEL_ Exploitation commerciale	- Cartes de vœux, cartes postales, jeux, calendriers - Publicité		400,00 €	création